



Violences intrafamiliales : faire cesser la cohabitation lorsqu'elle est dangereuse

La période de confinement peut être synonyme de risques accrus de violences intrafamiliales dont peuvent être prioritairement victimes les femmes et les enfants, raisons pour laquelle le ministère de la justice met tout en œuvre pour prévenir ces risques et accompagner les victimes (voir <http://www.justice.gouv.fr/haute-fonctionnaire-a-legalite-femmes-hommes-12939/covid-19-et-auteurs-de-violences-intrafamiliales-33058.html>)

Mais le ministère est aussi particulièrement attentif à la situation de ses propres agents.

Il soutient les personnels victimes de violences, de discriminations, de harcèlements moral et sexuel ou d'agissements sexistes dans l'exercice de leurs fonctions. Le bénéfice des dispositifs mis en place est également étendu aux victimes de violences d'origine extra-professionnelle détectées sur le lieu de travail (voir l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la justice signé le 20 janvier 2020).

Pendant cette période de confinement, la vigilance de l'administration et sa capacité de réactivité sont aujourd'hui accrues pour aider les victimes de violences. Les agents concernés peuvent obtenir un soutien et des conseils auprès du médecin de prévention et auprès de l'assistant de service social de leur ressort géographique. Il ne faut pas hésiter à les contacter.



Par ailleurs, ils peuvent faire appel aux dispositifs de droit commun et notamment :



La plate-forme 3919 Violence Femmes Info

Le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Numéro de téléphone gratuit et anonyme, ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h.



Pour toutes les questions que vous vous posez sur le Covid-19, rendez-vous sur : gouvernement.fr/info-coronavirus mis à jour quotidiennement sous la forme d'une Foire aux questions (« FAQ »)



Le 119, le numéro de téléphone dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être

Appel gratuit - 24h/24 et 7j/7 – et dont l'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique. Pour les enfants, le 119 est un numéro spécifique « Enfance en danger ». Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED), joignable gratuitement 24h/24 et 7j/7 depuis n'importe quel téléphone, fixe, mobile ou cabine téléphonique, en France et dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte).



La plateforme téléphonique 116006 dédiée aux victimes

Appel et services gratuits anonyme et confidentiel 7 jours sur 7 de 9h à 19h et hors métropole +33 (0)1 80 50 33 76 ou par mail sur victimes@france-victimes.fr pour faciliter la révélation des victimes qui ont des difficultés à parler (possible appel à l'aide par messages privés sur Facebook ou Twitter).



La plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Sur laquelle 24h/24, 7 jours/7, des policiers et des gendarmes formés prennent des signalements et peuvent déclencher des interventions en cas de violences conjugales.



Pour toutes les questions que vous vous posez sur le Covid-19, rendez-vous sur : gouvernement.fr/info-coronavirus mis à jour quotidiennement sous la forme d'une Foire aux questions (« FAQ »)



Un SMS au 114

Les victimes de violences conjugales, et plus largement intrafamiliales, peuvent alerter police, gendarmerie, SAMU et pompiers par SMS, en envoyant un message au 114 (cela permet d'appeler les urgences par un mode de communication silencieux)



Plateforme égalité femmes/hommes

Financée par le secrétariat d'État à l'égalité femmes/hommes, une plate-forme d'orientation consacrée à l'éviction du conjoint violent a ainsi été ouverte lundi 6 avril : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Fiche_pratique_eviction_MJ_SDFE.pdf
Gérée par le groupe SOS solidarités, elle peut être saisie par mail-éviction@groupe-sos.org auquel il sera répondu sans délai.



08 019 019 11

Ligne spéciale égalité femmes/hommes

Par ailleurs, le Secrétariat d'État à l'égalité femmes/hommes a créé une ligne spéciale : le 08 019 019 11, ouverte du lundi au dimanche, de 9h à 19h pour recevoir les appels d'hommes qui se sentent au bord du passage à l'acte. Objectif : éviter à ces personnes de commettre de telles violences, les accompagner en cette période de confinement susceptible de générer des tensions au sein de la famille.



Pour toutes les questions que vous vous posez sur le Covid-19, rendez-vous sur : gouvernement.fr/info-coronavirus mis à jour quotidiennement sous la forme d'une Foire aux questions (« FAQ »)



Autres dispositifs mobilisables

► Des conseils par les avocats du barreau de Paris :






Les avocats du barreau de Paris proposent des consultations juridiques en ligne et des permanences téléphoniques gratuites. Pour les victimes de violences conjugales, les avocats sont joignables au 01 44 32 49 01 entre 9 h 30 et 12 h 30, puis entre 14 h et 17 h du lundi au vendredi. Le barreau a également créé un formulaire en ligne pour que les victimes puissent solliciter les conseils d'un avocat bénévole dans le cadre du programme « 365 jours pour les droits des femmes = 365 avocat.e.s », mis en place en partenariat avec la Fondation des Femmes.

► Un dispositif d'alerte dans les pharmacies :

Le pharmacien pourra selon les cas appeler le 17 ou remettre le flyer « violences conjugales »

► Des points d'accompagnement éphémères dans certains centres commerciaux

Rappel des numéros d'urgence

-  **17** en cas de dangers immédiats, pour joindre la police et la gendarmerie
-  **112** numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence, valable dans l'Union européenne
-  **15** numéro spécifique aux urgences médicales, qui permet de joindre 24h/24 le service d'aide médicale urgente (SAMU)
-  **18** numéro d'appel pour joindre les pompiers
-  **114** par SMS permet d'appeler les urgences par un mode de communication silencieux



Pour toutes les questions que vous vous posez sur le Covid-19, rendez-vous sur : gouvernement.fr/info-coronavirus mis à jour quotidiennement sous la forme d'une Foire aux questions (« FAQ »)